

# REUNION DU COMITE DE DIRECTION

## DU 24 NOVEMBRE 2017

Sous la présidence de Christian LAGRANGE, cette réunion s'est tenue le 24 novembre 2017 à 18 heures, salle de réunion du C.D.O.S., 4 avenue Louis Laroche à Guéret.

### Assistaient à la réunion :

Messieurs BRIGAND Jacky, DEBELLUT Jean-Louis, LAGRANGE Christian; LESTERPT Gérard, PEINAUD Gilles, Sébastien LAVAUD, agent de développement

Excusés : LAFRIQUE Philippe, DARFEUILLE Pascal, ORLIANGES Yves, ADENIS Daniel

En raison de sa mutation professionnelle madame Laëtitia BRETON ne siègera plus à notre comité directeur. Il en est ainsi pour Denis CHANUDET qui n'officie plus au sein du comité départemental de tennis de la Creuse depuis le 18 novembre 2017. Ainsi, notre comité directeur perd deux membres. Lors de notre prochaine assemblée générale, nous coopterons deux nouveaux membres délégués par les comités concernés.

### ORDRE DU JOUR

1. Devis pour réception lors de la remise des trophées ;
2. Contrat d'entretien des locaux ;
3. Pouvoir de présentation à l'élection au comité directeur du comité régional olympique et sportif
4. Le sport et la ruralité
5. Questions diverses

#### **1. DEVIS POUR LA RECEPTION LORS DE LA REMISE DES TROPHEES**

Pour le pot traditionnel de clôture de la remise des trophées et des médailles de reconnaissance attribuées par l'association des médaillés jeunesse et sports, dix pâtisseries ont été contactés.

Seul deux réponses avec le devis correspondant à notre demande de 480 diminutions salées et 480 diminutions sucrées nous sont parvenues :

- Villechalanne-Sionneau à Guéret : 880 €
- Devoueize à Ahun : 691.20 €

Le comité décide de retenir la proposition Devoueize en raison de son coût.

#### **2. CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX**

L'entreprise FASCIAUX assure le nettoyage de nos locaux depuis notre déménagement au 4 avenue Louis Laroche. Le montant du contrat prévoit deux passages d'une heure soit deux heures d'intervention par mois.

Nous avons été sollicités par une autre entreprise LASER EMPLOI 23 qui est une association intermédiaire. Son but est l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi. Laser emploi 23 met à disposition des travailleurs pour des tâches ponctuelles ou régulières auprès d'entreprises, de collectivités, d'associations ou de particuliers.

La facturation de l'entreprise FASCIAUX s'élève à 92 € par mois. LASER EMPLOI 23 propose 35 € par mois.

Outre le volet social de la démarche, le coût financier de la proposition s'avère très concurrentiel.  
Le comité directeur retient la proposition de LASER EMPLOI 23 qui prendra effet à la fin du contrat avec l'entreprise FASCIAUX.

### **3 POUVOIR DE PRESENTATION A L'ELECTION AU COMITE DIRECTEUR DU COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF**

Le président expose la situation actuelle quant aux candidatures relatives à l'élection des membres au comité régional du C.R.O.S.

Le comité départemental olympique et sportif de la Creuse souhaite être représenté au sein de cette instance régionale.

Christian Lagrange propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **4. LE SPORT ET LA RURALITE**

Pour faire suite à la sollicitation de la D.D.C.S.P.P. concernant le plan de revitalisation de notre département, le président présente le support de réflexions bâti par ses soins.

Sa lecture permet d'apporter de mineures corrections et le document final figure en annexe 1.

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question ne figure à l'ordre du jour.

Le président clos cette réunion à 20 heures.

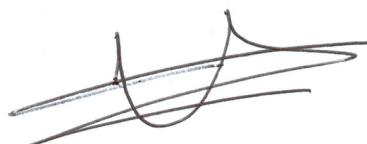
Fait à Guéret, le 26 novembre 2017

Le secrétaire



Jean-Louis DEBELLUT

Le président,



Christian LAGRANGE

## ATELIERS SPORT ET RURALITE

(Support établi et transmis à la D.D.C.S.P.P. pour la réunion du 30 novembre 2018)

On ne peut aborder les thématiques du Sport et de la Ruralité sans faire un point succinct sur le Sport en Creuse.

La Creuse sportive est composée de 590 clubs pour une population de 120 581 habitants (*statistiques de 2014*) soit un taux par habitant de 18,9 % pour un taux moyen national de 16,2 %. Les associations sportives sont encadrées essentiellement par 2700 à 3000 bénévoles permanents. Compte tenu de l'importance du maillage sportif dans notre département qui diffuse ses valeurs éducatives de partage, de respect, de civisme, le sport contribue à la diminution de la délinquance.

L'emploi sportif en Creuse représente 2,3 % de l'emploi du secteur privé et 16,6 % pour tout le monde associatif (*la moyenne nationale étant pour ce dernier de 9,8 %*).

Le tissu fiscal en Creuse que ce soit en revenu des ménages, ou des entreprises est dans les plus bas du territoire français. La Creuse est classée 82ème sur 100 départements en ce qui concerne les ménages. Néanmoins le sport contribue à l'économie de notre département, de notre région et de l'Etat. Je n'ai pas les statistiques concernant le sport, mais le secteur associatif dans sa totalité représente 4,6 % du P.I.B. de la région.

En Creuse nous avons une particularité, en travaillant de concert avec nos partenaires, les représentants de l'Etat et du Conseil Départemental, en bonne intelligence et efficacité ; Ceci bien entendu dans le cadre des moyens financiers qui nous sont octroyés. La convention tripartite concernant les Contrats Pluriannuels d'Objectifs que nous venons de signer en est la preuve.

**Partant de ces constatations, les membres du Comité Directeur du Comité Départemental Olympique et Sportif, sont amenés à vous présenter le fruit de leurs réflexions :**

### Les moyens financiers des associations sportives

Ils sont composés des licences, le sponsoring, les aides de l'Etat, de la région et des collectivités locales.

Le prix des licences en Creuse, ce que je devrais nommer prix d'accès à la pratique car il est composé de la licence fédérale et des cotisations Ligue, département, club est actuellement bas. Il est lié aux moyens financiers des ménages. On ne peut en augmenter le prix sans voir baisser le nombre de celles-ci. On ne peut compter sur le sponsoring des entreprises creusoises, qui ne sont composées que de petites et moyennes entités. Nous n'avons en Creuse qu'une seule entreprise de niveau national et deux ou trois hyper marchés ce qui est peu au regard des 590 associations sportives. Toutes les aides financières actuellement sont en baisse et les partenaires se désengagent petit à petit par rapport à la baisse de leurs dotations financières. Bien entendu, la Creuse ainsi que les autres départements ruraux reçoivent de plein fouet les conséquences de la baisse de ces moyens.

A la commission territoriale de CNDS en avril 2016 à Bordeaux, j'avais émis le souhait que soit créé un fond de péréquation du CNDS en faveur des départements ruraux. Ce fond est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse et d'inégalités comme c'est le cas en fiscalité des collectivités locales et territoriales. Ce souhait de fond de péréquation, je le réitère aujourd'hui pour application : soit sur le CNDS ou sur des fonds dédiés à la ruralité.

### La mobilité pour les sportifs et bénévoles des clubs creusois

Les transports publics en Creuse sont quasi inexistant, pas de métro, pas de RER, pas de trains réguliers, les sportifs pour se déplacer sont obligés d'utiliser leur véhicule personnel. On ne peut actuellement remédier à cette lacune. Cependant on peut soutenir avec l'apport de certains avantages qui diminueront l'impact de ces carences. Il existe actuellement une déduction fiscale accordée aux bénévoles pour leurs déplacements, il pourrait être envisagé de la bonifier et de l'étendre aux compétiteurs. De même, une aide à l'achat de véhicules 9 places pourrait être considérée. Cette flotte serait un outil mutualisé entre les clubs et dont la gestion pourrait être concédée aux Comités Départementaux Olympiques et Sportifs.

## **Regroupement et mutualisation**

Il va de soit que certains clubs devront s'interroger sur leur regroupement de façon à optimiser les ressources, les moyens humains et financiers ainsi que les emplois qu'ils ont à leur disposition. Afin d'inciter à cette bonne pratique, des aides financières devront être mises à disposition des volontaires. Il est probable que cela pourrait induire une augmentation de frais de déplacement, nos propositions précédentes, véhicules et déductions fiscales, remédieront à celle-ci.

La mutualisation peut s'étendre aux matériels actuellement détenu par les associations. Matériel qui ne sert que de façon occasionnelle et qui pourrait être mis à disposition de la communauté par location échange ou mise à disposition gracieuse. Pourquoi ne pas imaginer également un annuaire de volontaires bénévoles qui seraient susceptibles d'intervenir sur des activités temporaires.

Le Comité Olympique et Sportif pourrait se charger du recensement et de la publication de ces dispositifs.

## **L'emploi, le développement des clubs, l'augmentation du nombre de licenciés**

Actuellement, les emplois sont supportés par le prix des licences, les subventions publiques, privées et l'événementiel. Nous avons vu que certains de ces points sont figés par le contexte fiscal, le prix des licences et le sponsoring. Donc sans aides l'emploi devient difficile à préserver. En plus de la sauvegarde des aides actuelles à l'emploi, nous revenons à la proposition du chapitre précédent, encourager la mutualisation. La mutualisation, cependant, va faire diminuer le temps de travail sur chaque structure et influencer sur le développement de celles-ci. Une autre possibilité qui peut être envisagée la baisse ou la suppression pure et simple des charges liées à l'emploi pour un emploi « Franc » et permanent.

Le sport est l'école de la vie, vecteur de cohésion sociale, outil fondamental d'éducation et de civisme et indispensable pour la santé. Tous les bénéfices que le sport peut apporter n'est plus à démontrer. Pour amener le maximum de personnes à pratiquer un sport, pourquoi ne pas proposer une licence gratuite pour les jeunes de 5 à 25 ans ? Gratuité qui serait soit :

- Déductible des impôts,
- En partie remboursée aux clubs par des coupons « sport » avec des conventions passés entre les mairies, le Conseil Départemental et les bénéficiaires,
- Entièrement gratuite par convention entre l'Etat, les municipalités, le Conseil Départemental, la Sécurité Sociale et les Mutuelles... et les clubs.

La gratuité de la licence en Creuse aurait l'avantage de participer au développement des Clubs, de développer l'emploi mutualisé et pourrait permettre la création d'un laboratoire permettant de mesurer l'impact du sport santé sur les jeunes de 5 à 25 ans, et la diminution des incivilités.

## **Le développement des nouvelles technologies**

### **1) Pour l'engagement dans les structures, liges en Région Nouvelle-Aquitaine**

Afin de faire diminuer le coût des frais de déplacements des bénévoles des clubs et comités qui désirent s'investir dans la politique sportive régionale, le système de visioconférence devra être étendu. Actuellement les CDOS d'Aquitaine et certains de Charente Poitou en sont dotés. Il devrait donc être envisageable qu'un dispositif soit installé à la Maison Départementale des Sports de Guéret ainsi que deux points supplémentaires à La Souterraine et Aubusson, ce qui permettra aux bénévoles élus des clubs et des comités de communiquer plus facilement au sein de notre département, de notre grande région et éviter des déplacements inutiles.

### **2) La formation**

Ce développement sollicité ira dans le sens du développement et de la formation proposée par le CDOS et le CRIB. Les bénévoles regroupés à La Souterraine, Aubusson ou à la Maison des Sports pourront bénéficier et intervenir dans le même temps « T » dans les formations ce qui induira une baisse des frais de transport et des coûts des formations.

## **Aménagement des espaces de pratique**

Un travail de recherche et de synthèse dans le cadre des recensements des équipements et des utilisateurs au sein des communautés de communes, pourrait être confié au Comité Olympique et Sportif, afin d'apporter une mutualisation maximale. Cette pratique a déjà été expérimentée en Région Bretagne.

## **Développement du Sport Nature et du Tourisme**

Afin de développer le sport Nature et le tourisme autour de Guéret, il peut être créé d'autres activités, sur une partie du plan d'eau de courtille, du Wake Board et Knee Board (téléski nautique) qui a l'avantage d'oxygéner l'eau, celle-ci n'en sera que de meilleure qualité.

La discipline du Paddle pourrait utiliser l'autre partie de l'étang. La descente de la piste de VTT du Maupuy pourrait être utilisée pour de la Trottinette de descente et du VTT.

En plus du développement du tourisme, la location de matériel pourrait être une source de revenu pour la collectivité qui en aurait la charge.

\*\*\*\*\*